A. BARRAUD,
COIFFEUR-PARFUMEUR,
ENCOIGNURE ROYALE ET ORLÉANS,

A l'honneur d'annoncer aux Dames et Messieurs, qu'il vient de recevoir un assortiment de parfumerie et d'objets de fantaisie [illegible]

Nomenclature des Marchandises:
Liqueurs pour dames, cheveux, boucles, cols, guimpes, manchons, [illegible]

Objets pour Hommes:
Chemises, cols, cravates, bretelles, gants, [illegible] cannes, parapluies, [illegible]

Portraits au Daguerreotype
Galerie et Magasin d'appareils,
Encoignure de la rue du Camp et du Canal.
Les Dames et les Étrangers sont invités à venir visiter un genre de Portrait *marron et perfectionné*. [illegible]
E. WHITE & Co.
Nouvelle-Orléans.

DEPOTS
DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No. 20, Rue du Cirque
No 114, Vieille Levée, entre les deux marchés
J. A. GUILLEMAIN,
Agent.

J. H. SHOOT,
Avocat et Conseiller,
Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.

A VIS—Le soussigné ayant établi une maison d'agence et de commission, [illegible]
A. MICHOUD,
Coin des rues St-Louis et Levée.

VICTOR BUMAGE ayant entièrement abandonné le commerce d'importations, se livre exclusivement à la gestion de tous biens immobiliers, perception de loyers, [illegible]
Rue St-Louis, 87.
Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1847.

Fabrique de Papier de la Nouvelle-Orléans.
PAPIER à envelopper les sucreries, différentes grandeurs;
Papier pour paquets de sucre, 3me qualité, bleu et blanc;
Papier pour les détaillants et pour emballer;
Papiers imprimés de toutes grandeurs;
Le tout aux prix les plus bas des manufacturiers.
A. GORDON, agent,
16, Front Levée.

A VIS aux boulangers, confiseurs, [illegible]
DAMEROT, THOMPSON & Co.,
20, Chartres et 27, Douane.

200 barils de farine de la marque City Mills Quincy, reçus par le steamer Hannibal, à vendre par GERARD & FERRIER,
11, Conti.

SAVON WINCHESTER ET CHANDELLES.—[illegible]
J. P. BERCIER & CO.,
51, Vieille Levée.

VIN MUSCAT.—[illegible] caisses, très supérieur, [illegible]
J. P. BERCIER & CO.,
51, Vieille Levée.

VIN DE MONTFERRAND.—50 barriques vin en débarquement [illegible]
J. P. BERCIER & CO.,
51, Vieille Levée.

PRUNES.—25 caisses d'une douzaine [illegible]
J. P. BERCIER & CO.,
51, Vieille Levée.

FROMAGE.—300 [illegible] à vendre par W. H. SIMMONS,
44, Poydras.

SUCRE DE LA HAVANE.—80 caisses jaune, très supérieur, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

CAFÉ Havane.—[illegible] W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

MIEL.—10 tierçons, [illegible] W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

PATE ET GELÉE de Goyave.—[illegible] W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

TABAC DE CUBA.—[illegible] W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

Bottes, Souliers, Brodequins
[illegible]
G. W. DUNBAR,
30, Douane.

AMIDON.—[illegible] caisses amidon en débarquement et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co., 11 et 15, St-Louis

REÇU par le navire Providence, de Marseille: 160 barriques vin Bergasse; 200 [illegible] vin Muscat; [illegible]
D. LANATA,
No 9 et 10, Jefferson

HUILE, CHANDELLES, SAVON, &c.—En débarquement du brick Mobile, et à vendre par Whittemore et Cutter, [illegible]

Manufacture de Peintures.
Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a établi une manufacture de peintures [illegible]

VIN DE BORDEAUX.—25 barriques vin rouge, [illegible]
B. TALAMON,
152, rue Royale.

TEINTURERIE PARISIENNE,
Coin des rues St-Louis et [illegible]

[illegible] à l'honneur d'informer le public en général, et sa nombreuse clientèle qu'il s'est associé dans son établissement de teinturerie, rue Condé, [illegible]
J. HERICY.

105, Royale.
F. & J. LACOSTE, seuls dépositaires des médicaments de N. V. RASPAIL, fabriqués à Paris, reçoivent par le navire Delaware, venant du Havre, [illegible]

F. & J. LACOSTE, rue Royale No 105, offrent à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages:
150 barriques Montferrand.
80 do St-Émilion, Nos 1, 2, 3 et 4,
20 do St-Estèphe médoc, vieux
15 do St-Julien médoc
10 do Chateau Laffitte, très vieux,
[illegible]

Chapellerie Parisienne.
A. MARCHAL,
40, rue de Chartres,
REÇOIT par le Talma, du Havre, un grand assortiment de Chapeaux qu'il offre à vendre à des prix très réduits.
[illegible]

PANAMAS!
Un grand choix de cet article à vendre en gros et en détail.—[illegible]

Bureau pour la vente de propriétés
H. MOELLHAUSEN.
Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.
ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. [illegible]

EN débarquement du navire Creole de New York:
Essence de Bergamotte,
Do de limon,
Do d'orange;
Eau de fleurs d'oranger en [illegible]
Eau de roses
A vendre par BERTRAND & BIDOS,
No 25, Bienville et Royale.

C. TALAMON,
VIENT de recevoir par le navire Wheaton du Havre
50 caisses vraies vertes de Nys, qu'il vendra à très bas prix.

REÇU par le navire South Carolina, du Havre:
[illegible]
C. TALAMON,
44 rue de Chartres.

REÇU par le Genessee, de New York, un superbe assortiment de baleines, [illegible]
C. TALAMON,
44 rue de Chartres.

AVIS aux amateurs de pêche.—[illegible]
C. TALAMON,
44 rue de Chartres.

Vieux vins fins en caisses.
EN magasin et à vendre par le soussigné:
100 caisses Margaux, Grand Larose et Lafitte;
50 caisses vieux vin Chambertin;
[illegible]
CHARLES DUFOUR,
11, Conti.

Vins! Vins! Vins!
EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille, 80 barriques vin rouge supérieur, [illegible]
H. DE GOER ET RITTLARD,
21, Magasin.

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, en vendre à [illegible]
CRUZAT & PEYCHAUD,
No 31 rue Royale

CHAUX.—Cargaison du brick Général Worth, 1,000 barils chaux de Thomaston, [illegible]
JOHN HAYMAN & Co.,
No 11, Magasins Rouges,

REÇU par le navire Wabash, de New York, 75 sacs poivre, [illegible]
D. LANATA,
9 & 10, rue Jefferson

BOUTEILLES A VIN.—[illegible] arrivé par le navire Providence, 100 paniers de 100 bouteilles chaque.
J. P. BERCIER & Co.,
51, Vieille Levée.

ECHARPES ROUGES.—30 douzaines écharpes en soie rouge, convenables pour le marché mexicain, à vendre à bas prix par
DUFOUR, DURAND & Co.,
15, Chartres

1000 DAMEJEANNES de cinq gallons, en débarquement du navire Constitution, du Havre, et à vendre par
D. LANATA,
9, rue Jefferson.

VIN DE St-Georges vieux, à vendre par B. TALAMON,
152 rue Royale.

COGNAC PELLEVOISIN.—10 demi-pipes Cognac Pellevoisin, 4me preuve, [illegible]
TH. BAILLY BLANCHARD,
160, rue de la Douane.

DRAYS, ROUES, &c.—12 paires roues de char [illegible]
EMERSON, TOURNE & Co.,
153, rue Tchoupitoulas.

CAFÉ RIO.—1,200 sacs café Rio, [illegible] à vendre par J. W. STANTON & Co.
Encoignure Magasins et Lafayette.

WHISKEY.—250 barils rectifié en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS,
44, Poydras.

ARTICLES DIVERS.—En débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux:
40 barriques vin rouge pour familles; [illegible]
RAYMOND CAHUZAC,
31, Vieille Levée.

A VENDRE.—En débarquement du navire Mozart, venant de Marseille:
[illegible]
A. DUDOUIT,
3, Toulouse, entre Chartres et Levée.

A vendre à des prix modérés les articles suivants:
[illegible]
A. PETITBIEN,
45, Quartier, entre Conde et Vieille Levée.

EAUX MINERALES GAZEUSES.
ON trouvera toujours chez les soussignés, des Eaux de Vichy, [illegible]
BERTRAND & BIDOS.

VIN DE BORDEAUX,
110 barriques vin rouge St-Estèphe et Macau Médoc,
20 barriques vin rouge, Frontignan vieux,
[illegible]
B. TALAMON,
152, rue Royale.

VIN DE MARSEILLE.—60 barriques, de la marque Bergasse, à vendre par B. TALAMON,
152, rue Royale

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Constant Grosleron.—No 1,079.
ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse d'Orléans.—Cour de Paroisse.—[illegible]
ALF. ROUSSEAU, Greffier.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
No UN.
Séance du 21 juin 1847.
RÉSOLU que le Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans est et demeure requis de donner avis dans deux gazettes publiées dans cette ville, conformément à la loi, de l'intention de ce Conseil de faire paver [illegible]
(Signé) J. L. FABRE, président pro tem.
Approuvé le 24 juin 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
EN conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser, [illegible]
Nouvelle-Orléans, le 24 juin 1847.
A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. TROIS,
Séance du 21 juin 1847.
RÉSOLU, que le recorder est et demeure autorisé à recevoir des soumissions cachetées jusqu'au [illegible]
(Signé) P. SEUZENEAU, recorder.
Approuvé le 30 juin 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, maire.
Pour copie conforme,
A. MAZUREAU, secrétaire.

HOTEL DES CHÊNES VERTS
A BÉLOXI,
TENU PAR Mme PRADAT.
Le public est respectueusement informé que cet établissement a généralement et si favorablement connu par la salubrité de sa situation, la beauté de son jardin à fleurs, son verger, ses allées ombreuses, [illegible]

SUCRE.—50 boucauts sucre brun, [illegible]
DARAN, QUEYROUZE & Co.,
11 et 15, St-Louis.

CAFÉ.—200 sacs de café [illegible]
DARAN, QUEYROUZE & Co.

CHANDELLES et SAVON.—[illegible]
DARAN, QUEYROUZE & Co.

CIGARES.—[illegible]
DARAN, QUEYROUZE & Co.

COTON A DRAPS.—[illegible]
DE FOREST & Co.

MACHINES [illegible]
GENE BOUCHEREAU & Co.

Habillements d'enfants.
Nouvel Entrée.
LOISON & SYLVESTRE, [illegible]

DENIMS, [illegible]
DE FOREST & Co. 20, Douane

AVIS.—Le consignataire du navire [illegible]
McDOWELL & PECK,
28, Douane.

DRAP D'ARLATTE.—[illegible]
LOISON & SYLVESTRE,
47, rue de Chartres.

SUCRE.—150 caisses sucre blanc, [illegible]
L. CANTIN,
42, Gravier.

VINS.—[illegible]
P. LONGIS,
rue Royale No 136

CAFÉ.—100 sacs Havane, en débarquement du brick T. Street, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

SERRURES françaises.—[illegible]
LEOPOLD JEANNET,
22, rue St-Louis

THÉ à vendre [illegible]
LEOPOLD JEANNET,
22, rue St-Louis

INDIGO de Guatemala.—10 surons indigo de Guatemala, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
22, rue St-Louis

HUILE DE BALEINE.—25 barils huile blanche, [illegible]
WHITTEMORE & CUTTER,
8, Nouvelle Levée.

HUILE DE CACHALOT.—[illegible]
WHITTEMORE & CUTTER,
8, Nouvelle Levée.

HUILE DE GRAISSE.—50 barils à vendre par WHITTEMORE & CUTTER,
8, Nouvelle Levée.

BLANC DE BALEINE.—[illegible]
WHITTEMORE & CUTTER,
8, Nouvelle Levée.

VIN DE MARSEILLE.—50 barriques, vin rouge, en débarquement du navire Providence, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
31, Vieille Levée.

CORNICHONS.—150 caisses cornichons assortis, [illegible]
RAYMOND CAHUZAC,
31, Vieille Levée.

EAU DE FLEURS D'ORANGER.—100 caisses en débarquement du navire Providence, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
31, Vieille Levée.

VANILLE.—5 caisses vanille, [illegible]
BERTRAND & BIDOS

MOUCHOIRS Pongee.—[illegible]
McDOWELL & PECK,
28, Douane.

BRIN de Fil.—Extra [illegible]
McDOWELL & PECK,
28, Douane.

CAFÉ DE LA HAVANE.—80 sacs, à vendre par B. VALLS,
26, Commune

MIEL DE LA HAVANE.—[illegible]
B. VALLS,
26, Commune

CIGARES DE LA HAVANE.—[illegible]
B. VALLS,
26, Commune

SAVON français en caisses, [illegible]
B. TALAMON,
152, rue Royale

L'EAU de fleurs d'oranger en caisses [illegible]
B. TALAMON,
152, rue Royale

AVIS D'ÉLECTION D'ASSESSEURS DE TAXES.
EN vertu d'un ordre d'élection à moi adressé par son Excellence Isaac Johnson, Gouverneur de l'État de la Louisiane, les électeurs des première, deuxième et troisième Municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

Bureau No 1. Case à pompe de la compagnie Ferry, No 12, rue des Religieuses.—Inspecteurs: J. S. Bresière, B. Moore, W. S. Stansbury.—Greffiers: W. H. Ronquau, Geo. G. Kirk.

Bureau No 2. Café de Degrange, coin inférieur de la rue des Nayades, près de la maison de charité.—Inspecteurs: Alex. Walker, A. D. Gates, W. J. Andrews.—Greffiers: A. C. Phillips, Isaac Hart.

Bureau No 3. Case à pompe de la compagnie de l'Union, No 19, rue Tchoupitoulas.—Inspecteurs: W. H. Heywood, W. H. Garland, Ch. Diamond.—Greffiers: F. M. Tourne, H. L. Henley.

Bureau No 4. Case de la compagnie de Jackson, No 18.—Inspecteurs: J. W. Breedlove, J. M. Lee, J. D. Fuller.—Greffiers: Geo. Jaques, Z. Taylor.

Bureau No 5. Case de la compagnie du Mississippi, No 2.—Inspecteurs: J. W. McCubby, John Russel, J. S. Crockett.—Greffiers: W. F. Flower, Charles Cook.

Bureau No 6. Compagnie de Tuyaux de la Louisiane, encoignure Carondelet et Perdido.—Inspecteurs: W. H. Hunt, H. F. Cauzac, R. B. Sykes.—Greffiers: Tho. J. Burke, James G. Waddel.

Bureau No 7. Café de Meyer, encoignure Cirque et Julie.—Inspecteurs: G. W. Christy, J. W. Smith, Geo. Patterson.—Greffiers: H. Peralta, Jos. Hewell.

Bureau No 8. Hôtel Conti.—Inspecteurs: Richard Bigon, Louis Le Blanc, Richard Richardson.—Greffiers: Ros. de Armas, Valcour Hartubuise.

Bureau No 9. Café de Cabran, encoignure Bienville et Tremé. Inspecteurs: A. Lallemandière, P. Shuls, A. Emmanuel.—Greffiers: J. B. Prieur, J. H. Gomez.

Bureau No 10. Café de la ville, encoignure Chartres et St-Pierre.—Inspecteurs: Paul Pecquet, Nicolas Gorlie, Texier Dupuy.—Greffiers: D. G. Nadaud, G. Jaquet.

Bureau No 11. Café de Salassi, rue d'Orléans.—Inspecteurs: Justin Dotel, F. H. Lamothe, J. Noiru.—Greffiers: Aug. Dejean, Aug. Lamothe.

Bureau No. 12. Bourse Tremé, encoignure Tremé et Orléans. Inspecteurs Ad. Lange, Frederick Buisson, C. Ramos. Greffiers, John R. Witz, Chs. Colongue.

Bureau No. 13.—Case à Pompe rue de l'Hôpital entre Royale et Bourbon. Inspecteurs: Jh. Gourdain, Louis Seré, Alex. Debès. Greffiers: Chs. Morin, Gaston Bertus.

Bureau No. 14. Jardin Sans Souci, encoignure Chemin du Bayou et Valero. Inspecteurs: Ad. Dupre, John Coulter, Victor Beinz. Greffiers: Paul Theard, P. A. Roux.

Bureau No. 15. Au café de l'Aurore, encoignure Levee et Champs Elysées. Inspecteurs G. W. Lewis, J. L. Nicolaite, Pierre Comtois. Greffiers: A. Abat, B. J. Lewis.

Bureau No. 16.—Au corps de Garde sur la propriété de M. Roland, chemin du Bayou. Inspecteurs: P. Macune, J. A. T. Boudoux, J. Salomon. Greffiers: J. Coquet, A. Picard.

Bureau No. 17. Hôtel Washington, au lac Pontchartrain. Inspecteurs: S. H. Page, R. M. Mellard, J. R. Ernard. Greffiers: Jim. Brasley, L. C. Bell.

Bureau No. 18.—Café de Siewersen et Mayer, encoignure Enghien et Victoire. Inspecteurs: G. Boyer, M. Weichman, F. Appleby. Greffiers: Thos. Rouchard, J. Meyers.

Bureau No. 19.—A la Municipalité, encoignure Grands Hommes et Champs Elysées. Inspecteurs: C. W. Robinson, Ed. Hickey, Lange Crais. Greffiers: V. Mazoux, F. Newman Jr.

Bureau No. 20.—Café du Free Port, rue de la Levee, près de la presse. Inspecteurs: J. Caillens, D. T. Farrar, B. C. Flanders. Greffiers: J. R. Vienne, P. F. Noyles.

Bureau No 21.—Case sur la Levée sur la propriété de M. Tremé, [illegible] Inspecteurs: M. Torine, M. Andry, J. D. Farrar. Greffiers: A. Gorin, A. Trese.

[illegible]
JOHN L. LEWIS, Shérif.

JURY DE POLICE DE LA PAROISSE JEFFERSON, RIVE DROITE DU MISSISSIPPI.
Séance du lundi 7 juin 1847.
RÉSOLU que l'élection d'assesseurs [illegible]
JAMES AIKMAN,
Président du Jury de Police.

DÉTENUS à la geôle de police de la Première Municipalité: [illegible]
N. H. HACKETT, gardien.

CONDUITS à la geôle de police de la seconde Municipalité:
[illegible]
N. H. HACKETT, Gardien.

CONDUIT à la Geôle de Police de la Municipalité No Trois, l'esclave suivant: JOHN, [illegible]
A. M. HERNANDEZ Jr.,
Gardien de la geôle.

DÉTENU à la geôle de la paroisse St-Charles, [illegible]
N. ST-MARTIN, shérif.

DÉTENU à la Geôle de la Paroisse St-Charles, [illegible]
N. ST-MARTIN, shérif.

DÉTENUE à la geôle de police de la troisième municipalité, une négresse se nommant MARY, [illegible]
E. PLANCHARD,
Gardien.

Il a été conduit aux épaves de la 3ème Municipalité, [illegible]
MANUEL PRADOS,
Gardien.

Charbon! Charbon!
LES familles qui désirent faire leur provision de charbon de Cannelton et Pittsburg, à bas prix, sont invitées à s'adresser au soussigné pendant qu'il le charbon est encore sur la Levée.
W. ROBERT MURPHY,
32, Vieille Levée, près de la rue St-Louis

BOIS D'ARC, ORANGER OSAGE.—Reçu 40 livres graines de bois d'arc, [illegible]
W. DINN,
51 Commune

HUILE D'OLIVE DE MARSEILLE.—60 paniers, à vendre par B. TALAMON,
152, rue Royale

VENTES JUDICIAIRES.

COUR DU TROISIÈME DISTRICT JUDICIAIRE.—Succession de feu Jean Louis Baptiste Tremé Drouet.—En vertu d'un jugement rendu le 16 juin 1847, par l'honorable Cour du Troisième District Judiciaire de l'État de la Louisiane, dans l'affaire de Louis FERNANDE DROUET, vs. les HÉRITIERS de JEAN LOUIS DROUET, en partage, No. 405, [illegible]

[illegible]

CONDITIONS:
Les propriétés seront vendues—Un quart comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit. [illegible]
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Pierre Lalande, alias Marie Théodore Canonge, f. c. l. décédée.
TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 471.—En vertu d'un ordre de vente daté du 9 juillet 1847 et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le mercredi 14 juillet 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de la ville, rue St-Louis, [illegible]
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Louis Barthélemy Macarty.
Vente de propriété de valeur.
CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu de deux ordres de vente, [illegible]

CONDITIONS:
[illegible]
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,936—(Cr. de 107, du 1er) St. Jer.—La Banque de Commerce de la Nouvelle-Orléans vs. Evariste Marin.—[illegible]
JOHN L. LEWIS.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 440.—H. M. Robinson vs ses créanciers.—[illegible]
JOHN L. LEWIS.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No. 439—T. R. Hyde vs Mary McKoy—[illegible]
Conditions: comptant.
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

David W. Bowles vs. Michael Glasgow.
CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—[illegible]
JOHN L. LEWIS.

Thomas B. Eastland vs William Butler.
COUR DE DISTRICT.—No 22,891—[illegible]
Conditions—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

VENTES JUDICIAIRES

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 721—J. Hogan, pour le compte de ses, vs B. McMahon.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 877—John Hogan pour le compte de [illegible] vs. Simon McMahon—[illegible]
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 826.—John Hogan, pour le compte [illegible]
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 396—John Hogan, pour le compte de G. L. G. D. Lafayette vs Robert Hall.—[illegible]
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 395—John Hogan, pour le compte de L. G. D. Lafayette vs Jean Charles.—[illegible]
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 775.—[illegible]
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 322.—Joshua Corprew vs R. Wallace & Co.—[illegible]
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu James Williamson, décédé.
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—[illegible]
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans

H. D. Stone & Co. vs. H. F. et G. R. Carmichael.
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 764.—[illegible]
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans

MAGASINAGE.—On prendra l'encombrement de 1500 boucauts de tabac, [illegible]
EMERSON, TOURNE & CO.,
153 Tchoupitoulas.

VENTES DE CE JOUR.

Liqueurs, Huile à lampe &c.
PAR J. B. BLACHE & Co.
LUNDI, 12 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur magasin d'encan, No. 30, rue de la Levée, pour cause d'intérêt:
16 barils huile à lampe 1ère qualité,
20 boucauts Aile et Porter,
30 caisses liqueurs d'Italie assorties.
25 barillets beurre, &c &c.
12 juil

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.
IL sera vendu lundi, 19 juillet 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.
Magasin de Chaussures et Vitrières.
IL sera vendu jeudi prochain, 15 du courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Bourgogne et Ste-Anne, le contenu d'un magasin de chaussures, [illegible]

Beau Terrain.
PAR M. BARNETT, Jne, Encanteur,
SAMEDI, le 17 juillet, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis
[illegible]

Propriété de grande valeur dans la 3e Municipalité.
PAR ABAT & DOMINGON.
IL sera vendu [illegible] samedi 17 juillet 1847, à midi, à la Bourse de Cité, [illegible]

PAR SEBASTIEN BRULARD.
Encanteur de la paroisse de Plaquemines.
EN vertu d'une résolution passée par le jury de police de ladite paroisse, [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu John Hall, décédé.
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—[illegible]
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—[illegible]
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 16,106.—(Cr. de 1er) St. Jer.—La Branche Banque de l'Alabama vs. Ruisson, [illegible]

20. Un billet de [illegible]	$336 07
[illegible]	150 00
[illegible]	1,840 19
[illegible]	100 00
[illegible]	505 09
[illegible]	157 25
[illegible]	631 00
13. Un billet de P. Fernandez, de	112 50
14. Un billet d'Arthur Peyroux, de	114 00
15. Un billet de G. W. Gavin, de	302 50
17. Un billet de Chas. Cavellier, pour	347 00
[illegible]	90 54
[illegible]	502 50
[illegible]	300 00
[illegible]	371 87
[illegible]	1,000 00
[illegible]	241 75
[illegible]	100 00

Conditions—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 220—M. H. Cook vs. ses créanciers.—[illegible]
Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier, Nlle-Orléans, le 10 juillet 1847. LOUIS R. COURTIN, Dép. greffier.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.
Le bateau à vapeur ZEBKA, capt. J. G. Landry, pour la Côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton-Rouge, Port-Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Pointe-Coupée et Tunica, partant de la Nouvelle-Orléans tous les lundis et mercredis, à 8 heures A. M., [illegible]

VAPEUR DE LA MALLE DES E. U. CORA, pour Donaldsonville, Plaquemines, Bâton-Rouge, Port-Hudson, Bayou Sara, [illegible]
J. M. CREARY, 3 Tchoupitoulas.

POUR LA BALIZE, Southwest Pass et tous les points intermédiaires.—Le vapeur neuf COURRIER, capt. St Martin, [illegible]
A. LAROSE & Co,
71, Vieille Levée

A AFFRETER.—Le joli brick LEOPOLD, [illegible]
A. LAROSE & Co, 71, Vieille Levée.

A AFFRETER.—La goëlette MARIA LOUISA, [illegible]
A. LAROSE & Co,
71, Vieille Levée

ON a besoin d'un navire d'environ 400 tonneaux pour prendre un chargement [illegible]
L. DELETRA, courtier de navires, encoig. Douane et Chartres en haut.

POUR NEW-YORK.—Le brick HARRIET, capt. Wash, [illegible]
J. W. STANTON & Co.,
coin Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK.—Le navire-paquebot CHIPPEWA, capitaine Ingersoll, [illegible]
JOHN O. WOODRUFF & Co.,
23 Magasins.

POUR NEW-YORK.—Le paquebot UNION, capitaine Wamy, [illegible]
J. W. STANTON & Co.,
coin Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK.—Ligne d'Union.—Le paquebot CHARLEMAGNE, capt. Packard, [illegible]
J. W. STANTON & Co.,
coin Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK.—Le navire OSWEGO, capitaine Towons, [illegible]
JOHN O. WOODRUFF & Co.,
23, Magasins.

POUR LE HAVRE.—Le navire ALESTO, capt. B. Cook, [illegible]
JENKINS & TIGLER,
95, Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire SEVERN, capt. Myers, [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire HOWARD, capitaine Hill, [illegible]
JENKINS & TIGLER,
95, Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire français FERRIERE, capitaine A. Gue, [illegible]
JENKINS & TIGLER,
95, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire HENRY EWBANKS, capt. Touper, [illegible]
L. H. GALE,
93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier et de première classe NEW JERSEY, capitaine Barlow, [illegible]
L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—La barque RILEY, capt. Carter, [illegible]
JENKINS & TIGLER,
95, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire LEONIDAS, [illegible]
LEVI H. GALE.

POUR LIVERPOOL.—Le navire DAMASCUS, capitaine Jolls, [illegible]
L. H. GALE,
93, Commune.

Pour Liverpool.—Le beau navire fin voilier et de première classe COLUMBIA, capitaine Rolland, [illegible]
L. H. GALE,
93, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire PHARSALIA, capitaine Allen, [illegible]
L. H. GALE,
93 Commune

POUR TRIESTE.—La barque fine voilière de 1ère classe CHESTER, capitaine Lander, [illegible]
L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

FOIN.—500 balles foin supérieur, de Jersey, en débarquement du navire Union, à vendre par J. W. STANTON & Co.,
Encoignure Magasins et Lafayette.

EAU DE VIE de la Rochelle.—[illegible]
J. & J. TARDOS, 15, Conti.

DAMES-JEANNES.—1,000 damesjeannes françaises, de 5 gallons, en débarquement du navire Talma, du Havre, à vendre par L. CANTIN,
42, rue Gravier

VIN, EAU DE VIE, etc.—61 demi barriques Haut Sauterne, [illegible]
EUG. ROUCHEREAU & Co.,
17 et 19 St-Louis

Conserves alimentaires.
REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné:
300 demi boîtes cèpes à l'huile.
[illegible]
CHARLES DUFOUR,
11, Conti

J. LEVOIS,
26, rue de Chartres,
OFFRE à vendre, en débarquement des navires Wallace, Viola et Narragansett, du Havre
27 caisses chapeaux de paille, [illegible]

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS,
No. 30, RUE DE LA DOUANE,
NOUVELLE-ORLÉANS.
Les marchands et les habitants peuvent obtenir au plus bas prix. [illegible]

CEINTURES à argent pour Volontaires.—[illegible]
LOISON & SYLVESTRE,
47, rue de Chartres.

CIGARES DE LA HAVANE.—Un grand assortiment de toutes marques; [illegible]
LABORDE & XIQUES,
31, rue de la Commune

FARINE.—1000 barils "Gallego", en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co,
23, Magasins

PLATS COTES.—30 barriques, en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF,
23, rue des Magasins

A VENDRE en débarquement du navire Ferrière, venant de Bordeaux:
18 barriques vin rouge; 18 demi do blanc;
[illegible]
V. MAIGNAN,
87, rue St-Louis.

A vendre en débarquement du navire Ferrière, venant de Bordeaux:
10 balles, 15,000 bouchons [illegible]
V. MAIGNAN,
87, rue St-Louis.

HUILE de Palma Christi, en barils, à vendre par J. BONNABEL, Droguiste, rue Tchoupitoulas

POTASSE brute et raffinée, en caisses, à vendre par J. BONNABEL, Droguiste, rue Tchoupitoulas

10 CAISSES COTON plane convenable pour le marché mexicain, à vendre par J. & J. TARDOS, Conti

A VENDRE provenant des récents arrivages de Bordeaux, les articles suivants, savoir:
[illegible]